

# Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

## JURIDIQUE

Date : 24/03/2009

N° : 12.09

### AFFICHAGE DES TARIFS DU TELEPHONE : Modification des tarifs

Vous trouverez ci-joint la nouvelle affiche téléphone intégrant les dernières modifications tarifaires dont nous a informé dernièrement France Telecom.

Il convient **que les CHR mettent à jour leurs affichages**.

Nous rappelons que **l'affichage des tarifs du téléphone est obligatoire**, et doit être apposé à côté de chaque appareil sous peine de sanctions qui peuvent être lourdes (jusqu'à 1 500 €).

Nous recommandons d'utiliser pour l'affiche un support matériel dont la conception n'est pas trop coûteuse (une affiche papier, par exemple). En effet, les règles de tarification sont susceptibles d'évoluer très rapidement.

Pour que vous les retrouviez facilement, nous avons souligné les modifications qui sont intervenues depuis l'affiche précédente.

Modèle d'affiche établi par l'UMIH, selon les informations fournies par France Telecom**Tarifs des communications téléphoniques propres à l'établissement****I - Tarif général des communications téléphoniques**

Le prix des communications est facturé par montant indivisible égal à : .....€ TTC (tarif fixé par l'établissement) pour des durées (**impulsions**) qui varient selon la zone de destination de l'appel (cf. liste pour les communications internationales).

**Communications vers les téléphones fixes :**

**Tarif normal**, pour les principales destinations :

- **communications locales et de voisinage** : une impulsion à la connexion puis une impulsion toutes les 245 secondes,
- **communications nationales** : une impulsion à la connexion puis une impulsion toutes les 100 secondes,
- **communications vers l'Union Européenne** : une impulsion à la connexion, puis une impulsion toutes les 14,1 ou 30,7 secondes selon la destination.
- **communications vers autres destinations internationales** : une impulsion à la connexion, puis une impulsion toutes les 5,9 à 30,7 secondes, selon la destination.

**Communications vers les mobiles :**

- Orange/SFR : 2 impulsions à la connexion, puis 1 impulsion toutes les 76 secondes
- Bouygues yc Nomad : 2 impulsions à la connexion, puis 1 impulsion toutes les 55 secondes
- **vers les DOM** : 2 impulsions à la connexion, puis 1 impulsion toutes les 20 secondes
- **vers mobiles internationaux** : complément de facturation appliqué par l'opérateur F.Telcom selon les destinations.

**Communications vers Internet :**

1<sup>ère</sup> impulsion à 1 seconde puis une impulsion toutes les 331 secondes.

**II - Tarifs particuliers**

Les appels destinés aux services desservis par les numéros :

**15 SAMU**

**17 POLICE**

**18 POMPIERS**

**112 Numéro d'urgence européen**

**115 urgence sociale-SAMU social**

**119 urgence sociale-enfance maltraitée**

sont acheminés gratuitement par France Telecom.

**III - Renseignements**

Pour toute information ou réclamation sur l'utilisation des moyens de télécommunications mis à votre disposition, vous pouvez vous adresser dans cet établissement à :

..... poste : .....

**COMMUNICATIONS VERS LES FIXES INTERNATIONAUX**

Indication des cadences d'envoi des impulsions pour les principales destinations (en secondes)

	Nbre d'impulsions à la connexion	Impulsion suivante En secondes
Europe proche et Amérique du Nord (sauf Alaska)	1	30,7
Maghreb	1	14,1
Reste de l'Europe (Pologne, Turquie, Gibraltar...)	1	14,1
Afrique et Océanie Française	1	6,8
Amérique Centrale	1	6,1
Amérique du Sud	1	8,0
Asie 1 (Japon, Chine...), Russie, Australie et Nouvelle Zélande	1	13,8
Asie 2, et reste Océanie (Inde, Vietnam, Arabie Saoudite...)	1	5,9
DOM	1	34,0
Mayotte	1	17,0